



Promotion - Mutation professionnelle dans une autre ville

Par **christelle29**, le **29/07/2009** à **20:45**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise en tant qu'assistante sur BORDEAUX.

Celle-ci me propose une promotion qui serait d'ouvrir une filiale à BAYONNE avec un Directeur, et de devenir la Responsable de ce bureau.

A titre indicatif, je n'ai pas de clause de mobilité dans mon contrat.

Je souhaiterais savoir :

- Est-ce que je peux demander un avenant à mon contrat (indiquant la promotion, la nouvelle rémunération...)?
- Est-ce que l'employeur est tenu de m'aider financièrement pour le déménagement ?
- Quels sont mes droits ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Cornil**, le **31/07/2009** à **16:11**

Bonjour "christelle29"

Sur ce forum je n'interviens ,en tant qu'internaute bénévole sans lien avec le site, qu'en réplique ou sur des messages "en rade " depuis plus de 48h...

Comme il s'agirait d'une modification de ton contrat de travail, tu as toutes les cartes en main pour négocier ton acceptation éventuelle indispensable. Pas de règles légales sinon.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)nformaticien de profession (en préretraite)

Par **christelle29**, le **17/08/2009** à **09:54**

Merci beaucoup pour la réponse.